

Communiqué de presse

Embargo: vendredi 14 septembre 2001, 09h.15

Non à un nouvel impôt – Non à l'impôt nuisible sur les gains en capital

Le Comité interpartis "Non à un nouvel impôt" s'oppose à l'introduction de nouveaux impôts et rejette l'initiative de l'Union syndicale. Cet impôt est superflu, compliqué et peu rentable. C'est la raison pour laquelle tous les cantons l'ont supprimé. En outre, il affaiblirait la place économique suisse. Un comité politique largement représentatif, composé de quelque 130 parlementaires, a présenté ses arguments sur le sujet lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 14 septembre 2001.

L'initiative populaire de l'Union syndicale suisse "pour un impôt sur les gains en capital" demande l'imposition des gains en capital réalisés sur la fortune mobilière privée. En revanche, la déduction des pertes serait strictement limitée. Le comité interpartis largement représentatif "Non à un nouvel impôt", composé de quelque 130 parlementaires, est opposé à l'introduction de nouveaux impôts et rejette l'initiative, au motif que cet impôt est superflu, compliqué et peu rentable. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle tous les cantons l'ont aboli. En outre, il affaiblirait la place économique suisse.

Les membres de la co-présidence, la conseillère aux Etats Helen Leumann-Würsch (PRD/LU), la conseillère nationale Barbara Polla (PLS/GE), le conseiller national Felix Walker (PDC/SG) et le conseiller national Caspar Baader (UDC/BL), ont présenté leurs arguments contre l'impôt sur les gains en capital, nuisible, lors d'une conférence de presse organisée le 14 septembre 2001.

Le comité interpartis "Non à un nouvel impôt" dit clairement

- Non à des impôts supplémentaires
- Non à l'affaiblissement de notre économie
- Non à la collision avec l'impôt sur la fortune et
- Non au développement de la bureaucratie fiscale.

Au cours des dix dernières années, la quote-part fiscale en Suisse a augmenté de plus de quatre pour cent pour atteindre 35 pour cent. C'est une fois de plus la classe moyenne qui serait particulièrement touchée par cette augmentation de la fiscalité. L'introduction de ce nouvel impôt est totalement étrangère à notre système fiscal. Les finances fédérales étant assainies, il importe de réduire la charge fiscale.

L'initiative augmenterait la charge fiscale des individus. Elle réduirait l'incitation à acquérir ou à vendre des actions et des bons de participation. Le facteur de production capital renchérirait d'autant. Le nouvel impôt serait donc nuisible à l'économie.

Certes, contrairement à la Suisse, certains pays européens connaissent l'impôt sur les gains en capital. Mais ces pays ne prélèvent pas un impôt sur la fortune en plus de celui sur les gains en capital! En comparaison des divers impôts sur les gains en capital appliqués en Europe ou aux Etats-Unis, nos impôts cantonaux sur la fortune rapportent beaucoup plus par rapport à l'ensemble des recettes fiscales. En outre, nombre de pays ne taxent que les gains en capital à court terme.

Enfin, l'introduction d'un impôt sur les gains en capital impliquerait d'énormes charges administratives. Tous les contribuables seraient astreints à tenir une comptabilité volumineuse et compliquée pendant des décennies. La rentabilité relativement limitée d'un tel impôt ne justifie nullement des charges de cette ampleur. C'est précisément à cause de ses difficultés d'application et de son faible rendement que tous les cantons ont supprimé cet impôt ces dernières années.

Berne, le 14 septembre 2001

Pour tous renseignements:

Barbara Perriard, cheffe de presse du PRD, natel 079 321 90 05

Doris Wobmann, secrétaire politique, 031 320 35 35